

Consulat Général de France à Tananarive

Visa de court séjour (moins de 3 mois) Raisons médicales

- Frais de dossier: voir notice frais de dossier
-

Liste des documents à présenter triés dans l'ordre suivant :

1	Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé : seul le formulaire Schengen dernière version sera accepté (en téléchargement sur le site www.ambafrance-mada.org)
2	Passeport électronique unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en France + deux (2) photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
3	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm dont une collée sur le formulaire
4	Situation personnelle Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les enfants mineurs : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante
5	Justification du motif du séjour : Accord de l'établissement hospitalier français pour l'admission du malade et <u>attestation des autorités médicales malgaches</u> précisant que la pathologie invoquée ne peut pas être traitée sur place (une contre expertise peut être exigée) ;
6	Justificatif de la prise en charge des frais médicaux correspondant au devis de l'établissement hospitalier . Pour une hospitalisation dans un hôpital public en France: preuve du paiement du devis
7	Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources - Pour les salariés : certificat de travail, attestation de congés, 2 derniers bulletins de salaires (ou relevés bancaires) ; - Pour les retraités : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension ; - Pour les commerçants ou entrepreneurs : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; - Pour les professions libérales : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; - Pour les demandeurs sans emploi: lettre de prise en charge et justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaire....).
8	Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour hors frais d'hospitalisation : Attestation d'allocation de devises délivrée par les banques locales ou bureaux de change (minimum de 32,5 € par jour si invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel) ou présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte à l'appui.
9	Justificatifs de l'hébergement hors hospitalisation (préopératoire ou convalescence). <u>Hébergeant en France</u> : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie) accompagnée de la copie de la carte d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, des justificatifs de ressources de l'hébergeant (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire) et du justificatif de domicile (facture EDF, téléphone ou contrat de bail) ; <u>Hébergement à l'hôtel</u> : Réservation confirmée par télécopie pour les demandeurs qui ne sont pas pris en charge en France (confirmation du paiement pour les séjours supérieurs à 1 mois) ; <u>Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France</u> : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou d'habitation récente.
10	Justificatifs du retour : - Attestation de réservation du billet d'avion aller et retour, - lettre d'engagement au retour rédigée sur papier libre
11	Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité